Règles de vie à la cantine
COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

AVANT LE REPAS

- ✓ Respecter l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine
- ✓ Attendre sagement son tour pour rentrer dans la cantine
- ✓ Accrocher ses vêtements aux porte-manteaux
- ✓ Aller aux toilettes et se laver les mains
- ✓ Récupérer sa serviette de table dans son emplacement
- ✓ S'installer calmement à la place qui lui revient

PENDANT LE REPAS

- ✓ Se tenir bien à table
- ✓ Ne pas se déplacer
- ✓ Ne pas crier
- ✓ Être poli
- ✓ Attendre calmement d'être servi
- ✓ Respecter la nourriture et ne pas la gaspiller
- ✓ Apprendre à découvrir et à manger toute sorte de nourriture
- ✓ Parler doucement
- ✓ Sortir de table en silence, sans courir
- ✓ Ranger sa serviette de table à son emplacement

PENDANT LA RÉCRÉATION

- ✓ Jouer sans brutalité
- ✓ Respecter les consignes de sécurité données par le personnel de surveillance
- ✓ Se mettre en rang quand on le demande, après avoir ramassé ses affaires

LES ENFANTS DOIVENT RESPECTER

- ✓ Le personnel de surveillance et doivent tenir compte de ses remarques
- ✓ La tranquillité de leurs camarades
- ✓ Les locaux et le matériel

Madame le Maire,
Sonia LACAS